



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Taux

Question écrite n° 10190

#### Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux attire l'attention de M. le ministre du budget sur la loi no 91-716 du 26 juillet 1991, qui a eu pour conséquence de porter le taux de TVA sur les produits horticoles de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100. D'après les syndicats professionnels, cette mesure aurait entraîné la perte de 5 000 emplois depuis son entrée en vigueur, le 1er août 1991. En outre, il lui rappelle que la mission d'information sénatoriale sur le fonctionnement des marchés de fruits, de légumes et d'horticulture a conclu à l'aggravation de la crise du secteur horticole du fait de cette hausse du taux de TVA. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures que compte prendre le Gouvernement en vue de soutenir le marché français d'horticulture et, surtout, les positions qu'il compte défendre vis-à-vis de nos partenaires européens pour sauver ce secteur d'activité.

#### Texte de la réponse

En liaison avec le groupe d'études sur l'horticulture de l'Assemblée nationale et les professionnels, un groupe de travail a été constitué pour expertiser les problèmes de l'horticulture. Cette étude a conduit le Gouvernement à prendre les décisions suivantes. Deux problèmes ont été identifiés. L'horticulture française souffre d'abord d'une crise conjoncturelle. Pour y faire face, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 50 p. 100 les crédits de l'Oniflor consacrés en 1994 à l'horticulture en mettant à la disposition des professionnels une enveloppe exceptionnelle de 35 millions de francs. Quant à la taxe sur la valeur ajoutée, le Gouvernement réaffirme sa volonté de parvenir à une harmonisation des taux avec nos principaux partenaires européens au 1er janvier 1995 comme le prévoient les règles communautaires. Cela étant, si les États membres qui ont conservé le taux réduit n'appliquent pas le taux normal à cette date, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée sur l'horticulture sera ramené de 18,60 p. 100 à 5,5 p. 100.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Geveaux Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10190

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** budget, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** budget, porte-parole du gouvernement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 184

**Réponse publiée le :** 27 juin 1994, page 3274